

[Text]

governments of those provinces off whose coasts the resources are located?

Mr. Whalen: Yes, it does, senator, and it will also reflect the decision of their legislatures to make a similar amendment.

The Acting Chairman: Newfoundland has already passed theirs, and it is my understanding that Nova Scotia will also be passing its in the fall.

Senator Austin: This legislation marks the end of John Diefenbaker's northern vision. The regulations that you were referring to were passed in John Diefenbaker's time, in 1961, if I remember correctly.

The policy behind the Diefenbaker northern vision was that the North and the frontier would be Canada's treasure chest, and it should be developed by Canadians as an incentive for Canadians to seize part of their patrimony. I am not doing more than generally paraphrasing the speeches of the time.

The governments that came after committed themselves to the same policy, with some variations in the regulations: The Pearson government, the Trudeau government, and then the Mulroney government. The present Prime Minister — I can say that for a day or two yet — committed himself very strongly to a similar policy in the early 1980s. There has been quite a shift in our thinking in Canada about the value of these resources.

In the meantime, we have created a larger Canadian presence in the oil and gas industry through tax policy. The tax pools provided Canadians with a great incentive to invest in the Canadian industry, and also Petro-Canada to a minor extent improved Canadian ownership in the industry.

These were measures which faced a situation beginning in 1970 in which the oil and gas industry had more than 90 per cent foreign ownership in this country. I think we reached a Canadian ownership level of over 40 per cent at one time, and it is in the low 30s now. Still, we have a significant Canadian oil and gas industry available to us.

Basically, I do not oppose this legislation, but I have the same sentiments in general as Senator Kenny. If you look at world practice, most countries in the world protect their oil and gas industry as a significant generator of domestic capital. The idea is not necessarily to control where the oil goes or who produces the oil, but to ensure that national owners capture the economic rent from producing these reserves. The government is abandoning the concept of controlling economic rent from

[Traduction]

gouvernements de ces deux provinces dont les zones extracôtières renferment ces ressources?

M. Whelan: En effet, sénateur, et ce projet de loi va également tenir compte de la décision des assemblées législatives visées d'adopter des modifications semblables.

Le président suppléant: Le gouvernement de Terre-Neuve a déjà adopté les modifications nécessaires, et je crois comprendre que la Nouvelle-Écosse va en faire autant à l'automne.

Le sénateur Austin: Ce projet de loi marque la fin de la vision nordique de John Diefenbaker. Les règlements auxquels vous avez fait allusion ont été adoptés à l'époque de John Diefenbaker, soit en 1961, si je ne m'abuse.

L'idée essentielle de la vision nordique de Diefenbaker, c'était que le Nord et les zones pionnières canadiennes constituent en quelque sorte notre trésor national et que ce trésor national soit exploité par des Canadiens afin d'encourager la population canadienne à se prévaloir de son patrimoine. Là je me contente en gros de paraphraser les discours prononcés à l'époque.

Les gouvernements qui ont suivi — le gouvernement de Pearson, celui de Trudeau et ensuite celui de Mulroney — ont adopté plus ou moins la même politique, à quelques variations près. L'actuel Premier ministre — et je peux lui attribuer ce titre pendant encore un jour ou deux — s'est engagé en termes très énergiques à adopter une politique semblable au début des années 1980. Depuis cette époque, l'attitude des Canadiens en ce qui concerne la valeur de ces ressources a sensiblement changé.

Entre-temps, nous avons créé une plus forte présence canadienne dans l'industrie pétrolière et gazière grâce à l'adoption de certaines politiques fiscales. Les comptes spéciaux qui ont été créés incitaient les Canadiens à investir dans l'industrie canadienne et jusqu'à un certain point, Pétro-Canada a également contribué à l'amélioration du taux de participation canadienne.

Toutes ces mesures ont été adoptées en 1970, alors que 90 p. 100 des intérêts de l'industrie pétrolière et gazière appartenaient à des étrangers. À un moment donné, le taux de participation canadienne a atteint 40 p. 100, et se situe maintenant autour de 32 ou 33 p. 100. Quoi qu'il en soit, nous avons encore au Canada une industrie pétrolière et gazière importante.

Je ne suis pas vraiment contre ce projet de loi, même si je partage certains des sentiments du sénateur Kenny. Le fait est que la majorité des pays du monde protègent leur industrie pétrolière et gazière, étant donné que celle-ci génère des capitaux importants. Autrement dit, il s'agit moins de contrôler la destination du pétrole et les modalités de production que de s'assurer que les avantages économiques associés à la production profitent réellement aux investisseurs